

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 224

Artikel: Changer l'école
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027632>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDITORIAL (suite)

nombreux cantons. Aussi convient-il de formuler quelques questions préalables :

— Les classes à niveaux, qu'on envisage même de transformer en classes d'aptitudes (voir lexicque ci-contre), les diplômes intermédiaires ne vont-ils pas renforcer la tendance à l'élitisme, inhérente à tout appareil scolaire, sans briser le rapport entre niveau socio-culturel et réussite scolaire ?

— Le milieu extra-scolaire n'est-il pas valorisé par l'introduction des options, dont le choix repose lui aussi sur des considérations socio-culturelles ?

— Le besoin de liens affectifs et de stabilité de l'enfance et de l'adolescence n'est-il pas remis en question par les classes à niveaux et les options ?

— Comment se fait-il que les projets actuels laissent de côté les problèmes concrets de la première enfance (2 à 6 ans), tout en reconnaissant, à la suite des psychologues, que cette période de la vie est décisive dans la recherche de l'égalité des chances pour tous ? Est-ce pour éviter les problèmes politiques et sociaux difficiles des rapports famille-école et de la formation des parents ? On ne peut donc s'empêcher de se demander si ce modèle d'école nouvelle — cet enseignement à la carte — réalise bien l'égalité des chances qu'il promet ou s'il ne réserve pas cette égalité à ceux-là même qui n'en ont de toute façon pas besoin. Et s'il ne soumet pas davantage l'éducation aux impératifs du rendement et de l'économie en cherchant à l'individualiser.

Car il existe d'autres voies de réformes, qui font porter le poids des changements sur la société autant que sur l'école. Qui remettent en question la notion même de diplôme et son absurde valorisation par la société. Qui cherchent à briser le monopole de l'appareil scolaire et sa division de la vie en un temps de formation en un temps de production. Qui s'efforcent de réconcilier travail manuel et travail intellectuel, profession et perfectionnement. Ces idées-là ne sont pas nouvelles. Mais réfléchir à leur application concrète, aujourd'hui, en Suisse, est vraiment révolutionnaire.

DOSSIER DE L'EDITORIAL

1. Changer l'école¹

Inspiré en partie par les problèmes géo-politiques du Jura (dispersion des établissements, classes primaires à plusieurs degrés, examen d'admission à l'école secondaire, relations avec la Suisse romande) et guidé par une volonté de réalisation concrète, ce rapport a cependant suscité de larges discussions en dehors du Jura lui-même et n'a pas été adopté tel quel par la SPJ.

Non content de se livrer à la critique de l'école actuelle, simple, reproductrice des fonctions sociales, ce texte propose sur le plan des principes et des réalisations quelques thèses essentielles :

1. Action directe sur les familles suivie d'un enseignement pré-scolaire de deux ans pour réaliser vraiment l'égalité des chances devant l'école.

2. La démocratisation des études exige des classes à un seul degré et, partant, le regroupement des unités scolaires.

3. Après une école de base de six ans, l'école globale de trois ans, avec ses cours à niveaux (pour le français, l'allemand et la mathématique) et ses options — introduites progressivement — permettra de remplacer la sélection par l'auto-orientation des élèves.

4. Pour adapter constamment l'école à un monde en pleine mutation, et plus particulièrement pour orienter tous les efforts de réformes vers la coordination romande des structures scolaires, la réforme de l'école ne peut être que permanente.

Enfin, la Société pédagogique jurassienne demande à pouvoir participer directement à la mise sur pied des structures nouvelles et elle propose que ces dernières soient expérimentées dans deux zones-pilotes sous le contrôle et en contact avec des organes pédagogiques romands (Institut romand de recherches et de documentation pédagogique à Neuchâtel, par exemple).

1. Rapport rédigé par une commission de la Société pédagogique jurassienne.

2. L'école : ses fonctions, ses structures

RAPPORT DU G.R.O.S.

Au moment où la Commission interdépartementale romande de coordination de l'enseignement primaire (CIRCE) achevait l'élaboration d'un plan d'études romand des quatre premières années primaires, un certain nombre de pédagogues et d'enseignants obtenaient en 1971 que la Conférence des chefs de Département de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin crée un « Groupe de réflexion sur les objectifs et les structures de l'école » (G.R.O.S.), chargé de préciser les « fonctions de l'école » et de proposer des « structures-cibles », qui orientent les réformes à venir. Publié en automne 1972, son travail s'articule en dix thèses essentielles :

1. *L'objectif ultime de l'école* est d'assurer aux élèves un « développement optimal » pour « assumer leurs responsabilités au sein de la société tout en participant à la transformation de celle-ci ».

2. *Ecole et société* : l'école est agent du maintien des hiérarchies (les plus favorisés restent les plus favorisés) ; elle doit au contraire viser la cible consistant à compenser les inégalités sociales.

3. *Ecole et vie civique* : l'école doit « informer les futurs citoyens sur les structures et les problèmes politiques », « faire acquérir, par l'exercice, les attitudes que requiert le fonctionnement démocratique des institutions ». Le système suisse, certes remarquable (respect des minorités, etc.), est cependant lourd et complexe...

4. *Ecole et famille* : l'école « participe avec la famille » pour que l'enfant se situe « face aux normes morales et sociales ». D'où l'importance des premières années, pendant lesquelles l'école devrait assumer une large part de responsabilités.

5. *Ecole et croyance religieuse* : « l'école adopte une attitude de respect et d'ouverture », développant « la lucidité intellectuelle et morale ».